

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-193 du 22 Mai 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 20 Mai 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 20 Mai 1985, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques assure l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MPS-
MJEPSEP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-